



Le + syndical

CGC-DGFiP

86/96 Allée de Bercy

Bâtiment Turgot

Télédoc 909

75572 PARIS CEDEX 12

Tél. : 01.53.18.01.73 – Fax. : 01.53.18.01.84

DECLARATION LIMINAIRE CGC-DGFiP à l'occasion de la CAP du 20 mars 2013

Madame la Présidente,

La CGC-DGFiP souhaite appeler votre attention sur le ressenti du réseau, à savoir un flottement dans les prises de décisions, tant dans les métiers que RH.

Concernant ce secteur, deux sujets restent en suspens :

- des postes HEB de la filière GP , actuellement vacants ou prochainement susceptibles de l'être, occupés par des AFIP (comme NANTES-MUNICIPALE, TOULOUSE-MUNICIPALE) n'ont pas été proposés au présent mouvement ;*
- la situation des conservateurs (garantie de rémunération...) qui sera évoquée en fin de déclaration.*

Par ailleurs, dans le cadre des notations IDIV, il ressort que dans certains départements, le SHD n'a pas été et ne sera pas consulté sur l'activité et la proposition de note, d'IDIV alors qu'ils sont adjoints du poste. Pourtant ce SHD conduira l'entretien, impactant, semble-t-il l'ACF.

Enfin, à l'occasion de la suppression du statut de conservateur des hypothèques, l'administration s'est engagée sur une garantie de rémunération.

Cette garantie est destinée à compenser la perte de rémunération, souvent importante, liée au remplacement du salaire de conservateur par celui de chef de service comptable.

Elle a été annoncée par le Directeur général dès octobre 2011 et son principe a été réaffirmé à de nombreuses reprises au cours de l'année 2012, notamment lors de groupes de travail relatifs aux cadres.

Cette garantie devait être versée aux intéressés dès le 1er janvier 2013. Or, à ce jour, aucune décision n'est encore prise pour son versement.

Le mécontentement est très fort parmi les collègues qui ont vu leur rémunération baisser de manière sensible et pour lesquels l'administration n'a donc pas à ce jour tenu ses engagements.